

# L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM.

Vol. XII, No 10.

Montréal, Octobre 1906.

50 cts par an.

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, LE 10 SEPTEMBRE 1906.

M. JOSEPH CONTANT,  
Président Général de l'Alliance Nationale.

Monsieur le Président,

J'ai reçu avec une bien vive reconnaissance le chèque de deux cents dollars que vous m'avez remis, au nom de l'Alliance Nationale, pour le denier de Saint Pierre, et aussi celui de cent dollars qui est destiné à l'Hôpital des Incurables.

Je ferai parvenir sans retard ce dernier montant à la supérieure de l'institution, qui vous dira elle-même la gratitude de ses chers malades.

Pour moi, je tiens à exprimer aux membres de la Convention de l'Alliance Nationale toute la satisfaction qu'ils m'ont causé en se rendant avec tant d'empressement à ma demande. Ils ont manifesté ainsi les excellentes dispositions qui les animent et en particulier leur dévouement filial envers le chef auguste de l'Eglise.

En venant au secours des pauvres incurables, ils ont fait aussi un acte qui les honorent beaucoup et qui devra avoir d'heureuses conséquences. Ils ont donné là un bien bel exemple.

Il est bon, en effet, que nos sociétés catholiques élargissent le cercle de leur influence ; que non seulement elles voient à secourir leurs membres, mais encore qu'elles s'appliquent à faire le bien au dehors, surtout quand leur action bienfaisante doit porter sur les malheureux.

Cette touchante initiative de l'Alliance Nationale lui attirera certainement les bénédictions du ciel et lui méritera la sympathie de nos concitoyens.

Il m'est bien agréable de réitérer aujourd'hui à votre belle association les vœux ardents que je forme pour son progrès et son développement au milieu de nous, et je vous prie de recevoir, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus cordialement dévoués.

(Signé) † PAUL, archevêque de Montréal.

## Nouveau Membre du B. E.

M. ERNEST BROSSARD, directeur.

M. Ernest Brossard naquit en 1874, à La prairie.

Après avoir fait un cours commercial à l'Académie de Laprairie, il entra au Collège de Montréal où il suivit un brillant cours d'études. Il s'y fit remarquer non seulement par son talent, mais aussi par sa persévérance au travail et son caractère franc et loyal envers ses compagnons de collège.

Après avoir été deux ans dans les affaires d'assurance et d'immeubles, il entra, en 1895, à la Banque d'Épargne de la Cité et du Dis-



trict de Montréal. M. Brossard occupe actuellement une position pleine de responsabilités comme payeur au bureau principal de cette grande institution.

Mutualiste distingué et convaincu, M. Brossard a déjà occupé des charges importantes dans des sociétés et, en 1905, à la grande convention des Forestiers Catholiques, tenue à Trois-Rivières, il fut élu membre de la cour provinciale de cette société.

Il vient d'être élu directeur de l'Alliance Nationale, à la dernière convention tenue durant le mois d'octobre dernier, à Montréal, et ce choix a été vivement apprécié par tous ceux qui s'intéressent au succès de notre puissante association.

## Conseil Général

SESSION 1906

## Amendements aux Statuts

Nous publions ci-dessous le texte des amendements aux statuts adoptés à la dernière session du Conseil Général, et qui rentreront en vigueur le 27 octobre courant.

Les Projets Nos. 1, 2 et 3 qui ont été soumis par le Bureau Exécutif ont été adoptés comme suit, après modification :

## PROJET No I

## DISPOSITIONS DIVERSES

ART. 9. En ajoutant après le mot "mineurs" les mots "dans les mines de charbon."

ART. 9 A. 1° En remplaçant les mots "sur les voies" par les mots "de préposés aux bagages, de commis d'express ou de malle sur les trains" et le mot "côtier" par "sur les bancs".

2° En retranchant les mots "d'employé au service de la manœuvre des trains de chemin de fer".

3° En ajoutant encore dans cet article les mots "d'employé à la manipulation pour quelque usage que ce soit de matières explosives, d'employé dans les mines autres que les mines de charbon".

ART. 9 D. En intercalant avant le mot "surdité" les mots "de hernie ou".

ART. 15 B. En ajoutant après les mots "voix consultative seulement" les mots "le refus du candidat par le Médecin en chef lui fait perdre sa qualité de membre honoraire".

ART. 17. En ajoutant à la fin du rer paragraphe les mots "nonobstant l'émission qui a pu être faite de ses diplôme et certificat de participation".

ART. 27. En intercalant ce paragraphe à la fin de cet article "Le pétitionnaire doit également spécifier dans sa demande d'admission et son certificat d'examen médical, tel que requis par ces formules, ses nom et prénoms, sa profession, la date et le lieu de sa naissance".

ART. 29 A. En intercalant cet article après l'article 29 "Il est loisible à tout membre participant de demander à faire reconnaître comme exacts l'âge et le nom sous lesquels il est inscrit à son admission dans les registres de la société et, à cette fin, il doit fournir la meilleure preuve possible de

la date de sa naissance. Le Président Général prononce sur la matière. Si la preuve fournie est jugée satisfaisante par celui-ci, le Secrétaire général délivre au membre intéressé un certificat à cet effet, spécifiant la date et le lieu de sa naissance, après les avoir enregistrés. Dans ce cas le membre et ses héritiers sont dispensés de produire ultérieurement l'acte de naissance de celui-là.

ART. 59. En ajoutant le paragraphe suivant à la fin de cet article : "(6) Il peut déléguer à un sous-comité composé du Président Général, du Secrétaire Général et d'un directeur les pouvoirs attribués au Conseil Général ou au Bureau Exécutif aux articles 112 A, 116, 119, 120, 396, 397 et 398".

ART. 67. En ajoutant à la fin de cet article les mots suivants : "Le dernier Président sorti de charge préside aux élections. En son absence il peut être nommé un président intérimaire à cette fin".

ART. 78. En ajoutant après les mots : "Admission des membres" au troisième paragraphe les suivants : "il fait rapport au Bureau Exécutif des cas dans lesquels il a ainsi exercé ce droit, à la réunion régulière qui suit".

ART. 98. En retranchant les mots : "après avoir vérifié que les cautionnements requis de ces officiers ont été exécutés".

ART. 110. En remplaçant les chiffres "\$1.00" et "\$2.00" par "50 cents", "\$4.00" par "\$2.00" et "\$6.00" par "\$4.00".

ART. 112. En substituant aux mots "Le cercle doit référer la requête à un comité d'investigation et soumettre le candidat à l'épreuve du" ceux-ci "Cette requête est référée au comité de régie et si ce comité fait un rapport favorable à l'agrégation du candidat le cercle prononce définitivement sur cette demande au".

ART. 124. En ajoutant à la fin de cet article "Le livret de reçus d'un sociétaire en règle peut lui tenir lieu de carte d'introduction".

ART. 131 A. En intercalant après le mot "nommer" les mots "exceptionnellement et provisoirement".

ART. 133. En ajoutant à la fin de cet article "Ce dernier peut toutefois décréter, sujet à rescision, le cumul des fonctions de Secrétaire-financier et de Trésorier".

ART. 134. 1° En intercalant après le mot "médecin" dans la première ligne, le mot "examineur". 2° En retranchant tous les mots après le mot "pratiquant" et en y substituant les mots suivants : "Il peut être nommé un médecin non sociétaire".

ART. 136. En retranchant tous les mots "mais on ne peut remplir une vacance à l'assemblée à laquelle une place est déclarée vacante, à moins qu'un avis de motion n'ait été donné à cet effet à une séance précédente" et en les remplaçant par "ou à la première assemblée qui suit un avis donné à cet effet aux membres du cercle".

ART. 142. En remplaçant cet article par le suivant : "L'installation a pour effet de mettre les nouveaux officiers en possession de leurs charges. Cependant l'effet en est suspendu : 1° quant au secrétaire-financier et au trésorier, qui n'entrent en fonction qu'après que leurs cautionnements respectifs ont été agréés; 2° pour le médecin-examineur, qui ne peut agir en cette qualité qu'après avoir reçu sa commission du Bureau Exécutif".

ART. 150. En remplaçant l'avant dernier paragraphe par le suivant : "Il fournit sans retard au médecin du cercle, si celui-ci soigne ou visite les malades en vertu d'un règlement, les noms des membres admis, suspendus ou exclus".

ART. 152. En retranchant tout le 4e paragraphe et en le remplaçant par le suivant : "Il reçoit du cercle ; (a) pour tout examen médical qu'il a fait subir à un candidat ou sociétaire, selon la formule No. 2, un honoraire de \$2. et, pour un certificat de santé aux termes des formules 2 A ou 2 B, un honoraire de 50 cents ; (b) une indemnité déterminée par règlement du cercle pour les visites ou pour les visites et les soins professionnels qu'il doit faire ou donner aux membres malades de sa circonscription de visite".

ART. 155. En intercalant avant les mots "ou le Bureau Exécutif" les mots "le Président Général".

ART. 172. En ajoutant à la fin de cet article : "Enfin, pour conserver la qualité de membre et jouir des avantages qu'elle procure, il faut professer la religion catholique et n'appartenir—sans dispense de l'Ordinaire—à aucune société défendue par l'Eglise catholique romaine".

ART. 176. En remplaçant les chiffres "\$3.00" par "\$2.50", "\$4.00" par "\$2.50", "\$7.00" par "\$5.00" et "\$10.00" par "\$8.00".

ART. 199. En retranchant la dernière phrase de cet article et la remplaçant par la suivante : "Les cercles, par règlement, peuvent autoriser les secrétaires-financiers à faire la perception aux jours, heures et endroit que ce règlement détermine".

ART. 224. En retranchant les mots "quittances sur placement de fonds".

ART. 226. En insérant les mots "aux fabriques ou aux corporations épiscopales ou religieuses" après le mot "scolaires".

ART. 241. En ajoutant à la fin de la dernière ligne de cet article "Dans ce dernier cas le remboursement peut-être effectué entre les mains du bénéficiaire".

ART. 284. En intercalant après le mot "détruit" les mots "ou la rectification d'une erreur dans les noms ou prénoms du titulaire d'un certificat".

ART. 349. En intercalant après le mot "d'appel" les mots "d'une décision judiciaire ou disciplinaire".

ART. 355. En intercalant après les mots "Bureau Exécutif" les mots "ou le Président Général".

ART. 385. 1° En remplaçant les chiffres "\$2.50" par "\$1.00", "\$4.00" par "\$2.50", "\$7.00" par "\$5.00" et "\$10.00" par "\$8.00".

2° En remplaçant les mots "Les honoraires d'examen médical et de sa revision sont compris dans le taux fixé pour droit d'entrée" par les mots "Les honoraires d'examen médical et de certificat de santé établis par l'art. 152 des statuts, doivent être payés au médecin examinateur par le candidat ou le membre qui subit l'examen médical".

ART. 387. 1° En retranchant les mots "du Président Général".

2° En ajoutant à la fin de cet article "Il peut être révoqué par le comité de Surveillance ou le Président Général".

ART. 388. En intercalant à la fin de cet article après les mots "y compris" ceux-ci : "le coût des fournitures, la location d'une salle pour assemblée" et en ajoutant après "percepteur" "qu'il peut fixer par voie de motion". Il fixe la rémunération de son percepteur.

Avec l'assentiment du Bureau Exécutif il peut inclure la rétribution dans la cotisation mensuelle, exigible de ses membres"

ART. 389. En remplaçant tous les mots après "qu'ils" dans la troisième ligne, par les suivants : "ont préalablement fixés. Ils peuvent aussi être réunis sur convocation (a) du Président Général, d'un membre du Bureau Exécutif ou d'un représentant du Président Général (b) du Président du Bureau, ou, en l'absence de ce dernier, de son percepteur".

"L'assemblée générale (a) étudie la situation générale de l'Association et celle

de son bureau et fait au Conseil Général à ce sujet les recommandations qu'elle croit opportunes ; (b) fait l'élection des membres du Comité de Surveillance ; (c), délibère sur toute autre question de sa compétence.

ART. 392. En remplaçant le mot "Secrétaire" par le mot "percepteur".

## PROJET No II

### COMPOSITION DU CONSEIL GÉNÉRAL

ART. 33. En substituant au ch. fr. "50" le chiffre "100"

## PROJET No III

### CAISSE DES MALADES ET CAISSE DE DOTATION

ART. 204 B. En retranchant au paragraphe 3 les mots "90% du capital net apporté par ces caisses lors de leurs dissolutions et des recettes fournies par leurs membres depuis leur affiliation à la caisse centrale" et en les remplaçant par "—déduction faite des sommes payées à leurs membres en indemnité ou versées à leur acquit—le capital net apporté par ces caisses lors de leur dissolution, les réserves transmises par leurs membres en contributions à la caisse centrale des malades, depuis leur inscription à cette caisse".

ART. 204 C. 1° En remplaçant le mot "janvier" par le mot "décembre".

2° En retranchant les mots "et, dans les cas d'agrégation ou d'affiliation ultérieure" et en les remplaçant par ceux-ci : "pour établir la situation de chaque bureau de perception et cercle. Mais dans le cas d'agrégation ou d'affiliation".

3° En retranchant les mots suivants à la fin de l'article "au crédit du cercle ou bureau de perception dont le membre faisait partie".

ART. 209. En retranchant dans la première ligne les mots "se compose" et en les remplaçant par ceux-ci "reçoit : 1° Le capital versé par le Conseil Général lors de l'institution de cette caisse et provenant de la caisse centrale des malades".

ART. 211. 1° En remplaçant dans la 3e colonne le chiffre "14" par le chiffre "16".

2° En ajoutant immédiatement après le tableau les mots : "Nonobstant les dispositions qui précèdent lorsqu'un membre a atteint l'âge de 65 ans, la réserve à son crédit doit être diminuée de vingt pour cent pour chaque année écoulée après cet âge.

ART. 249. En remplaçant dans le pre-

mier paragraphe (a) les mots " le jour de " par les suivants " dans leur carte de présentation ou, s'ils en donnent avis au Secrétaire Général dans les 30 jours qui suivent leur admission ".

ART. 254 A. En abrogeant le mot " semaines " et en le remplaçant par les mots " ou 24 semaines, selon le cas ".

ART. 259. En intercalant après le mot " causée " dans le 2e paragraphe les mots " occasionnée ou aggravée ".

ART. 265. 1° En ajoutant à la fin du paragraphe "1" les mots " et un certificat de médecin attestant de la nature et de la cause de la maladie ou infirmité ".

2° En ajoutant le paragraphe suivant à la fin de cet article " Les membres qui résident ou séjournent sur la circonscription de visite de leur cercle ou de leur bureau de perception doivent soumettre leurs réclamations à leurs cercles ou au comité de surveillance de leurs bureaux de perception respectifs afin de permettre à ceux-ci de les apprécier et de faire rapport au Conseil Général à ce sujet, avant d'adresser ces réclamations au Conseil Général ".

ART. 266 A. En insérant cet article après l'article 266 " Le territoire de la paroisse ou de la ville sur lequel a été fondé un bureau de perception constitue une circonscription de visite. Le Comité de Surveillance, avec l'approbation du Président Général peut en modifier les limites de même qu'il peut établir d'autres circonscriptions de visite ".

ART. 180. 1° En intercalant après le mot " participant " les mots " admis après le 30 octobre 1906 ".

2° En substituant au tableau contenu dans cet article le tableau ci-après :

Ages à l'admission.					Ages à l'admission.				
Ans	\$500.00	\$1000.00	\$2000.00	\$3000.00	Ans	\$500.00	\$1000.00	\$2000.00	\$3000.00
18	0.55	1.10	2.20	3.30	37	1.05	2.05	4.10	6.15
19	.55	1.10	2.20	3.35	38	1.10	2.15	4.30	6.45
20	.55	1.10	2.20	3.40	39	1.15	2.25	4.50	6.75
21	.55	1.15	2.30	3.45	40	1.20	2.35	4.70	7.05
22	.60	1.15	2.30	3.50	41	1.25	2.45	4.90	7.35
23	.60	1.20	2.40	3.60	42	1.30	2.55	5.10	7.65
24	.60	1.20	2.50	3.70	43	1.35	2.70	5.40	8.10
25	.60	1.25	2.60	3.85	44	1.40	2.85	5.70	8.55
26	.65	1.30	2.70	4.00	45	1.50	3.00	6.00	9.00
27	.65	1.35	2.80	4.15	46	1.60	3.20	6.40	9.60
28	.70	1.40	2.90	4.30	47	1.70	3.40	6.80	10.20
29	.70	1.45	3.00	4.45	48	1.80	3.60	7.20	10.80
30	.75	1.55	3.10	4.65	49	1.90	3.80	7.60	11.40
31	.75	1.60	3.20	4.80	50	2.00	4.05	8.10	12.15
32	.80	1.65	3.30	4.95	51	2.15	4.30	8.60	12.90
33	.85	1.70	3.40	5.10	52	2.30	4.60	9.20	13.80
34	.90	1.80	3.60	5.40	53	2.50	4.95	9.90	14.85
35	.95	1.90	3.80	5.70	54	2.65	5.30	10.60	15.9
36	1.00	1.95	3.90	5.95					

180 A. Les contributions à la caisse de dotation pour les certificats de dotation émis avant le 1er novembre 1906 sont réglées d'après les taux de contribution en vigueur à la date de leur émission.

180 B. En tout temps, un membre participant peut changer son certificat de dotation contre un certificat d'assurance vie entière en produisant une demande à cet effet au Conseil Général, aux termes de la formule roc, et, dans ce cas, les sommes qu'il doit verser à la caisse de dotation sont fixés au tableau ci après :

Tableau des contributions mensuelles pour certificats d'assurance au décès (vie entière)

CHIFFRES DES CERTIFICATS ET TAUX DES CONTRIBUTIONS

Ages à l'admission.	\$500.00				\$1000.00				\$2000.00			
	Ans	\$	\$	\$	Ans	\$	\$	\$	Ans	\$	\$	\$
18	0.45	0.90	1.80	2.75	37	.80	1.65	3.30	4.95			
19	.45	.90	1.85	2.80	38	.85	1.70	3.40	5.15			
20	.45	.95	1.90	2.85	39	.85	1.75	3.55	5.35			
21	.50	.95	1.95	2.90	40	.90	1.80	3.70	5.55			
22	.50	1.00	2.00	3.00	41	.95	1.90	3.85	5.75			
23	.50	1.00	2.05	3.10	42	1.00	2.00	4.00	6.00			
24	.50	1.05	2.10	3.20	43	1.05	2.10	4.20	6.25			
25	.55	1.10	2.20	3.30	44	1.10	2.20	4.40	6.55			
26	.55	1.10	2.25	3.40	45	1.15	2.30	4.60	6.85			
27	.55	1.15	2.30	3.50	46	1.20	2.40	4.80	7.15			
28	.60	1.20	2.40	3.60	47	1.25	2.50	5.00	7.45			
29	.60	1.25	2.45	3.70	48	1.30	2.60	5.20	7.80			
30	.65	1.30	2.55	3.85	49	1.35	2.70	5.45	8.20			
31	.65	1.35	2.65	3.95	50	1.40	2.85	5.70	8.60			
32	.70	1.40	2.75	4.10	51	1.50	3.00	6.00	9.00			
33	.70	1.45	2.85	4.25	52	1.55	3.15	6.30	9.45			
34	.75	1.50	2.95	4.40	53	1.65	3.30	6.65	9.95			
35	.75	1.55	3.05	4.55	54	1.75	3.50	7.00	10.40			
36	.80	1.60	3.15	4.75								

ART. 193. En retranchant dans cet article les mots " ou qui obtient le bénéfice accordé en cas d'infirmité absolue et d'un caractère permanent ".

ART. 276. En remplaçant les mots " deux membres " par " du percepteur et d'un membre ".

ART. 287. 1° En retranchant de cet article le mot " contributions ".

2° En ajoutant après le mot " charges " les mots " pour frais d'administration ".

ART. 292. En remplaçant la première phrase de cet article par ce qui suit : Un membre qui a reçu le bénéfice d'invalidité absolue est libéré de l'obligation de payer ses contributions de la caisse des malades et de la caisse de dotation d'après le taux fixé par les art. 180 et 180A, ses cotisations, rétributions et autres charges pour frais d'administration. Celui qui aura été admis ou qui aura obtenu une augmentation de dotation après le 31 octobre 1906 devra verser mensuellement, pour la caisse de dotation, la contribution déterminée par les taux suivants, selon le

chiffre d'assurance de dotation qu'il a obtenu depuis la date ci-dessus indiquée et l'âge auquel il lui a été octroyé :

Âges à l'admission.	\$500.00				\$1000.00				\$2000.00				\$3000.00			
	Ans	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	
18	0.25	0.50	1.00	1.50	37	0.45	0.85	1.70	2.55							
19	.25	.50	1.00	1.50	38	.45	.90	1.80	2.70							
20	.25	.50	1.00	1.50	39	.50	.95	1.90	2.85							
21	.25	.50	1.00	1.50	40	.50	1.00	2.00	3.00							
22	.25	.50	1.00	1.50	41	.55	1.05	2.10	3.15							
23	.25	.50	1.00	1.50	42	.55	1.10	2.20	3.30							
24	.25	.55	1.10	1.65	43	.59	1.15	2.30	3.45							
25	.30	.55	1.10	1.65	44	.60	1.20	2.40	3.60							
26	.30	.65	1.10	1.65	45	.65	1.25	2.50	3.75							
27	.30	.60	1.20	1.80	46	.65	1.30	2.60	3.90							
28	.30	.60	1.20	1.80	47	.70	1.40	2.80	4.20							
29	.30	.65	1.30	1.95	48	.75	1.50	3.00	4.50							
30	.30	.65	1.30	1.95	49	.80	1.60	3.20	4.80							
31	.35	.70	1.40	2.10	50	.85	1.70	3.40	5.10							
32	.35	.70	1.40	2.10	51	.90	1.80	3.60	5.40							
33	.35	.75	1.50	2.25	52	.95	1.90	3.80	5.70							
34	.40	.75	1.50	2.25	53	1.05	2.05	4.10	6.15							
35	.40	.80	1.60	2.40	54	1.10	2.20	4.40	6.60							
36	.45	.85	1.70	2.55												

Pour l'assurance de dotation prise antérieurement au 1er novembre 1906, les taux de contributions à la caisse de dotation seront diminués de moitié, pour l'avenir.

ART. 300. En intercalant après les mots "de leur part" ceux-ci "et à leurs frais".

### PROJETS D'AMENDEMENTS DIVERS

PRÉSENTÉS PAR LES CERCLES ET LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

ART. 254. En retranchant tous les mots après le mot "pendant" dans les 3e et 4e lignes et les remplaçant par "24 semaines".

ART. 37. En ajoutant ce qui suit à la fin de l'article :

"Il doit se réunir, toutefois, au siège principal de la société au moins tous les quatre ans.

ART. 211 A. Remplacer le premier paragraphe de cet article, par le suivant :

"La part de réserve d'un membre dans une caisse des malades, doit être cédée dans les trente jours après la demande faite par la direction de la caisse des malades où ce membre s'est fait inscrire par lettre de sortie".

ART. 9. En ajoutant après les mots "polisseurs en cuivre" les mots "les employés dans les fabriques de blanc de plomb".

ART. 369. En ajoutant à cet article le paragraphe suivant : "Les projets d'amendements aux statuts touchant aux questions de religion ou de discipline ecclésiastique doivent avoir reçu l'approbation de l'ordinaire, pour être présentés à la société".

### TEXTES REVISÉS POUR CONCORDANCE

Les articles suivants des statuts sont amendés comme suit, par décision du Conseil Général et du Bureau Exécutif :

ART. 269. Tout membre participant doit, lors de son entrée dans la société, s'inscrire comme membre de la caisse de dotation et prendre un certificat de participation aux avantages de cette caisse qu'il doit conserver pendant la durée de son sociétariat dans les conditions requises par les statuts pour pouvoir jouir des avantages qu'ils assurent. Il est émis deux catégories de certificats de participation, lesquels sont dénommés : (a) certificat de dotation, (b) certificat d'assurance au décès (vie entière). Ces certificats sont de \$500, \$1,000, \$2,000 et \$3,000 chacun.

ART 82. Second paragraphe :

1° En substituant aux mots "refuser ce candidat ou ne permettre l'émission en sa faveur que d'un certificat de dotation d'une somme moins élevée que celle demandée, de la catégorie de ceux émis par la société et" ceux-ci : "autoriser en sa faveur l'émission d'un certificat de participation de la somme demandée ou d'une somme moins élevée, de la catégorie demandée ou d'une autre catégorie, ou refuser ce candidat ou".

2° En substituant aux mots "augmentation de dotation" ceux-ci : "un certificat de participation plus élevé".

3° En intercalant avant les mots "qu'il détermine" ceux-ci : "de la même catégorie ou d'une autre catégorie,".

ART. 9. En retranchant les mots : "aux termes des articles 180 et 181".

ART. 9B. En substituant les mots "pour la caisse de dotation" aux mots "En vertu de l'article 180".

ART. 9D, 17, 27, 31, 78, 80 (paragraphe 6e), 82 110, 149, 152, 176, 191, 191A, 272, 275, 279, 283, 293, 296, 300, 304, 363, 364, 385 et 396, en substituant les mots "certificats de participation" aux mots "certificats de dotation".

ART. 9D. En remplaçant les mots "de dotation" par "d'augmentation".

ART. 27. En remplaçant le mot "dotation" par "participation qu'il désire recevoir".

ART. 29. En remplaçant les mots "de dotation s'élevant au" par "de participation de la catégorie et du".

ART. 78 (2e paragraphe). En substituant au mot "bénéfices" le mot "avantages".

ART. 80 (4ème paragraphe). En substituant aux mots "(c) les certificats de dotation et de participation acquise", ceux-ci : "(c) les certificats de participation".

ART. 110. 1° En substituant dans le paragraphe B, aux chiffres et aux mots "\$1.00 pour un certificat de \$1,000, \$2.00", le chiffre "0.50", à "\$4.00", le chiffre "\$2." et à "\$6.00" le chiffre "\$4."

2° En retranchant les mots "et un honoraire de revision d'examen médical de cinquante cents pour les candidats refusés par le Médecin en Chef".

ART. 129. En substituant les mots "augmentation de participation" aux mots "augmentation de dotation".

ART. 180. 1° En intercalant le mot "dotation" après le mot "certificat".

2° En substituant dans l'entête du tableau les mots "pour un Certificat de Dotation" à "Caisse de Dotation".

ART. 180B. 1° En substituant les mots "certificat d'assurance au décès (vie entière)" à "certificat d'assurance vie entière".

2° En ajoutant après le mot "ci-après" les mots : "d'après l'âge atteint par ce membre au jour de l'entrée en vigueur du certificat abandonné".

3° En intercalant "No 100" après le mot "formule".

ART. 180C. Se lira : Les membres nouveaux ont aussi le droit de choisir un certificat d'assurance au décès, pour lequel ils doivent verser, mensuellement, pour la caisse de dotation, d'après l'âge auquel il leur a été octroyé, la contribution établie par l'article précédent.

ART. 185. En ajoutant après "de dotation" les mots "ou d'assurance au décès qu'ils détiennent".

ART. 191 et 385. En substituant aux mots "supplément de dotation" ceux-ci : "augmentation de certificat de participation".

ART. 213. 1° En retranchant les mots "des candidats refusés ou non admis dans les soixante jours qui ont suivi la date de la revision de leur examen et pour"

2° En substituant aux mots "d'assurance à la caisse de dotation" ceux-ci : "de certificat de participation".

ART. 270. En remplaçant les mots "Cette inscription et ce certificat, ainsi que le certificat de participation acquise" par "Cette inscription et le certificat de dotation, ainsi que le certificat de participation acquise par l'abandon d'un certificat de dotation".

ART. 270A. Le certificat d'assurance au

décès (vie entière), ainsi que le certificat de participation acquise par l'abandon d'un certificat d'assurance au décès, donnent droit aux bénéficiaires ou aux héritiers du sociétaire titulaire du certificat, (sous réserve des dispositions légales en vigueur sur la matière dans l'état ou province où le membre a fixé son domicile), à son décès, au montant du certificat en vigueur.

ART. 271. Intercaler après les mots "sur remise de son certificat" les mots "de participation".

ART. 277 et 283. En intercalant dans le second paragraphe, les mots "de participation" après le mot "certificat".

ART. 281. En substituant aux mots "de dotation" les mots "de certificats de participation".

ART. 282. 1° En substituant les mots "de certificat de participation" aux mots "de bénéfice".

2° En substituant aux mots "pour l'âge auquel le nouveau certificat a été octroyé" les mots "par l'article 180 ou 180B, selon le cas, d'après la catégorie à laquelle appartient le nouveau certificat et l'âge de ce membre".

ART. 292. En intercalant après "180" les mots "et 180A".

ART. 295. En substituant le mot "avantages" au mot "bénéfices".

ART. 296. En substituant les mots "avantages de la caisse" au mot "bénéfices".

## L'alcool

Je vous en prie, pas de buvettes dans les centres nouveaux de colonisation ; la buvette, voilà la maison dangereuse par excellence. Il faut, au contraire, prendre toutes les mesures possibles pour faire disparaître les buvettes là où elles existent déjà. Nous en avons trop de ces maisons où l'on fait de l'argent en faisant boire les autres. C'est un fléau pour notre pays ! S'il y a des hommes au cimetière qui devraient être encore vivants et travailler au bien du pays, c'est la faute de l'alcool ; si les prisons et les pénitenciers se remplissent, c'est la faute de l'alcool ; s'il y a tant de pauvres, c'est la faute de l'alcool. L'alcool, voilà le grand ennemi de notre race, de nos paroisses, de nos sociétés.

Mgr BRUCHESI.

L'homme le plus noble est celui qui est plus utile à tous les hommes.

## RAPPORT OFFICIEL DU CONCOURS

Du 1er Mars au 30 Juin 1906

1366 MEMBRES ADMIS



## Prix Adjugés aux Cercles

## GRAND PRIX D'HONNEUR

*Une bannière en soie blanche aux armes de la Société*

CERCLE LAFONTAINE No 206 ( 2ème division ) augmt. 100 membres

## PRIX D'HONNEUR DE DIVISION

*Un drapeau en soie ou un étendard aux armes de la Société ou la somme de \$30.00 à chacun des cercles ci après mentionnés, à leur choix :*

CERCLE CRÉMAZIE, No 171 (1ère division) augmt. 36 membres

" ST-DÉSIRÉ, No 189 (2ème " ) " 49 "

" ROBERVAL, No 235 (4ème " ) " 63 "

## AUTRES PRIX

*Un fanion en soie aux armes de la société ou la somme de \$12.00 à chacun des cercles dont les noms suivent, à leur choix :*

CERCLES	No.	DIVISION	AUGMT.	CERCLES	No.	DIVISION	AUGMT.
St-Sauveur, .....	128	2ème division	37	Marieville, .....	132	4ème division	24
St-Tite, .....	119	3ème —	34	Ste-Jeanne, .....	198	4ème —	15
Ste-Thècle, .....	147	3ème —	30	Iberville, .....	216	4ème —	16
Limoulu, .....	168	3ème —	20	De Beaujeu, .....	236	4ème —	17
Léon XIII, .....	170	3ème —	22	Deschailons, .....	238	4ème —	18

## PRIX SPECIAUX

*Une série d'insignes d'officiers aux cercles qui ont augmenté leur effectif de 15 membres ou moins durant les mois de mars et avril, mérités par les cercles ci-dessous*

CERCLES	No.	DIVISION	AUGMT.	CERCLES	No.	DIVISION	AUGMT.
St Sauveur, .....	128	2ème division	36	Limoulu, .....	168	3ème division	17
Lafontaine, .....	206	2ème —	36	Roberval, .....	235	4ème —	50
Ste-Thècle, .....	147	3ème —	16				

## Prix Adjugés aux Membres

## GRAND PRIX D'HONNEUR

*Une montre et une chaîne en or ou \$100.00 au confrère*

EUS. BAUDOIN, Cl. Lafontaine, No 206 (2ème division) : 78 membres.



L'ALLIANCE NATIONALE

PRIX D'HONNEUR DE DIVISION

Une montre en or ou la somme de \$50 00 aux confrères

- A. DESMARAIS, Cl. Crémazie, No 171 (1ère division) : 36 membres.  
 F. H. BÉDARD, Cl. St-Désiré, No 189 (3ème division) : 49 membres.  
 J. A. DELISLE, Cl. Roberval, No 235 (4ème division) : 40 membres.

Les sociétaires dont les noms suivent ayant présenté deux membres ou plus qui ont acquitté au moins deux contributions mensuelles, avant le 1er septembre, il leur est adjugé, à chacun, un insigne de membre et la somme mentionnée en regard de leur nom :

NOMS	CL. & B. P Nos	\$	NOMS	CL. & B.P. Nos	\$
1re DIVISION.			3ème DIVISION.		
R. Chopin	2	1 00	A. Ouellette	26	3 00
J. A. Lapierre	6	21 00	D. Gauthier	26	1 00
T. Béard	8	1 00	M. Therrien	26	1 00
C. Béard	8	3 00	E. D. Forest	31	5 00
E. Fréchette	8	1 00	L. Vincent	54	1 00
P. Lamontagne	8	1 00	J. Nadoo	55	2 00
A. S. Piédalue	8	1 00	E. Choquette	68	6 00
A. Bélanger	29	3 00	A. Caron	72	1 00
R. Lemire	29	1 00	C. L'Heureux	72	3 00
A. Lafond	29	1 00	O. Lanoie	72	4 10
A. Rivest	29	2 00	F. X. Archambault	78	1 00
L. A. Breton	67	2 00	J. E. Valois	81	1 00
J. A. Bonin	67	1 00	J. E. Savary	96	1 00
F. Bouchard	67	1 00	J. L. Drouin	99	1 00
N. Samson	67	1 00	J. A. Thibodeau	103	3 00
E. C. Campeau	102	25 00	E. A. Laferrière	103	1 00
J. E. Rordec	108	11 00	A. D. Dugal	104	5 00
O. Carrier	108	1 00	J. Gauthier	116	1 00
J. A. Drapeau	108	1 00	A. Lefebvre	119	20 00
Z. Comtois	135	1 00	J. Desaurault	119	1 00
A. Desmarais	171	35 00	U. Marchand	119	1 00
2ème DIVISION.			4ème DIVISION.		
A. Moquin	1	2 00	J. P. Jacob	119	2 00
R. Laberge	12	6 00	L. Massicotte	119	1 00
L. A. Beaulieu	21	2 00	G. Legault	123	1 00
J. A. Marceau	21	1 00	H. St-Onge	126	1 00
J. Guérard	21	1 00	J. Dandurand	117	1 00
E. P. Bédard	25	6 00	A. L. Auger	153	29 00
I. H. Lebonf.	34	7 00	P. Gailloux	168	2 00
H. Paquette	42	1 00	J. P. Galibois	168	1 00
N. Christin	42	6 00	F. X. Tallon	168	1 00
J. E. Caron	64	1 00	J. Trudel	168	1 00
J. Renaud	64	2 00	E. Gauthier	168	6 00
L. N. C. De Courville	73	1 00	L. Gauvin	170	1 00
J. B. Martineau	73	7 00	E. Brassard	177	20 00
F. Desnoyers	79	1 00	J. H. Bédard	189	13 00
A. Trudel	80	3 00	G. A. Letourneau	212	48 00
L. P. Gill	80	1 00	O. Guertin	212	4 00
G. McClure	80	1 00	J. J. Guertin	212	1 00
L. A. Lacroix	82	1 00	A. Aubé	224	3 00
L. N. Castonguay	90	1 00	W. Bourque	228	7 00
W. Daroy	90	1 00	U. Jutras	228	1 00
J. Dufort	117	14 00	O. C. B'ron	228	1 00
J. Labelle	118	6 00	C. W. Fortier	228	3 10
J. F. Jeannotte	118	1 00	F. L. Boulay	248	1 00
F. X. Vanasse	118	1 00	F. Lajoie	248	1 00
J. B. Langlois	124	2 00	A. Moquin	11	1 00
G. Langlois	128	3 00	J. E. Lafontaine	13	1 00
E. Jobin	128	1 00	J. L. Allard	28	1 00
J. B. Lapointe	128	3 00	J. A. H. Chevrier	46	3 00
P. Grenier	128	1 00	F. J. Brousseau	48	1 00
H. Paquette	128	1 00	E. Leroux	60	1 00
J. M. Bombardier	158	5 00	M. Moreau	60	1 00
R. T. Lesprance	158	1 00	A. Desrosiers	71	2 00
N. Lamothe	163	1 00	J. Arpin	71	1 00
W. M. Bean	163	2 00	A. Lagacé	76	1 00
A. Vadebonceur	165	1 00	P. Bergeron	76	2 00
A. Toutant	165	1 00	A. Parenteau	76	1 00
E. Beaudoin	206	77 00	J. M. C. Bergeron	86	7 00
J. W. Collette	206	2 00	P. Langlois	97	1 00
A. Duval	206	7 00	V. Bariteau	121	1 00
J. O. Dowd	206	1 00	L. Gauthier	129	1 00
J. Denis	206	2 00	D. Deschênes	129	1 00
P. Dulude	206	2 00	J. A. E. Primeau	132	15 00
H. A. Quintal	227	1 00	V. Larose	132	1 00
			A. Rondeau	132	1 00

NOMS	CL. & B.P. Nos	\$	NOMS	CL. & B.P. Nos	\$
4ème DIVISION, (Suite)					
I. Bédard .....	132	1 00	J. O. Crochetière .....	234	1 00
E. LaRue .....	141	1 09	J. Bruneau .....	235	15 00
E. Brunelle .....	144	1 00	A. Beauchesne .....	235	3 00
N. Renuart .....	156	11 00	J. A. Delisle .....	235	39 00
A. St-Hilaire .....	167	1 00	L. Huppé .....	236	1 00
J. Langelier .....	169	3 00	D. Cormier .....	238	15 00
E. Archambault .....	185	1 00	C. Farrier .....	238	1 00
P. A. Roberge .....	190	1 00	W. Deveau .....	238	6 00
L. G. Bussière .....	198	4 00	J. P. Caron .....	245	4 00
T. Savary .....	198	5 00	N. Roger .....	245	1 00
D. Bélanger .....	199	2 00	B. Asselin .....	250	2 00
J. Lecompte .....	200	1 00	J. O. Bérubé .....	252	5 00
E. Gosselin .....	200	1 00	C. C. Levesque .....	258	2 00
J. Drainville .....	201	2 00	L. J. Turgeon .....	258	7 00
H. Larose .....	204	4 00	A. Barrette .....	B.P. 21	5 00
O. M. Normandin .....	204	2 00	J. C. Roy .....	103	1 00
J. A. Lebrèche .....	213	4 00	R. Sauvageau .....	123	2 00
J. Challé .....	213	5 00	J. G. Leblanc .....	123	1 00
T. W. Michaud .....	215	5 00	B. St-Amant .....	152	6 00
F. Parent .....	216	5 00	W. M. Grignon .....	158	1 00
H. Primeau .....	216	3 00	F. Séguin .....	162	1 00
E. Brunelle .....	216	1 00	F. Béland .....	162	2 00
L. Robert .....	223	6 00	W. Gosselin .....	164	1 00
A. Aubut .....	226	3 00	J. P. Goyett .....	166	1 00
H. Jolicoeur .....	229	1 00	J. N. Luassier .....	169	3 00
J. E. Mayrand .....	231	5 00			
J. T. E. Blanchet .....	232	4 00			

297 membres ont présenté chacun un candidat et ont mérité un insigne de membre.

## ALCOOL & ALCOOLISME

Conférence faite devant le Cercle Sainte-Jeanne, No 198, dimanche le 13 mai 1906

(Suite et fin)

La présence de ces alcools dans l'alcool éthylique modifie complètement son action psychologique. Il est d'expérience que l'ivresse au bon vin pousse à la gaieté, à la générosité, à l'enthousiasme, alors que l'ivresse aux alcools impurs pousse à la colère, au meurtre, à la cruauté, à l'assassinat. Si vous voulez faire une expérience, prenez quelques verres de boisson, celle que l'on se procure ordinairement dans les débits de liqueurs, qu'arrivera-t-il. Notre ivresse au lieu d'être gaie comme l'ivresse au bon vin, sera triste. Et si vous avez pris une trop grande quantité de breuvage toxique, vous éprouverez le lendemain de violents maux de tête, votre corps deviendra tout en sueur, vous serez dans un état voisin de la syncope, vous serez empoisonnés, en un mot.

Comme conclusion de la première partie de cette étude, je dirai donc :

1° Il existe dans le commerce des liqueurs alcooliques de basse qualité où l'alcool a été intentionnellement altéré par des substances

corrosives ou irritantes : poivre, vinaigre, eau forte, vitriol ; de ces liqueurs vous n'en prendrez jamais.

2° Le commerce offre en vente d'autres liqueurs alcooliques, gin, cognac, rhum, rye, etc, contenue dans des bouteilles élégantes, portant des étiquettes artistiques. Ces liqueurs en dépit des appréciations intéressées des gourmets, se valent, c'est à-dire ne valent rien.

3° On peut en dire autant des vins importés. Ces vins sont pour la plupart fabriqués de toutes pièces avec des substances complètement étrangères au jus de vigne. De ces vins vous n'en prendrez jamais comme les boissons fortes, ils vous conduisent sûrement à l'alcoolisme.

La conscience, c'est Dieu présent dans l'homme. La liberté de l'âme implique son immortalité. A la mort, l'homme finit, l'âme commence... J'ai la foi que c'est dans l'infini qu'est le grand rendez-vous. Nous nous y aimerons comme sur la terre et en même temps comme au ciel, avec le redoublement mystérieux de l'immensité. La vie n'est qu'une occasion de rencontre ; c'est après la vie qu'est la jonction. Les corps n'ont que l'embrassement, les âmes ont l'étreinte.

VICTOR HUGO.

## RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Relevé des recettes du Conseil Général depuis le 1er juillet 1904 au  
30 juin 1906

## CAISSE DE DOTATION

	Dr.	
	1er juillet 1904 au 30 juin 1905.	1er juillet 1905 au 30 juin 1906.
A contributions régulières.....	\$144,620 04	\$169,085 09
" Intérêts.....	20,830 19	22 772 72
	<u>\$165,450 23</u>	<u>\$191,857 81</u>
Versé au trésorier général.....	<b>Cr.</b> \$165,450 23	\$191,857 81

## CAISSE GÉNÉRALE

	Dr.	
A Rétribution.....	\$ 13,092 75	\$ 15,997 25
" Revue.....	242 70	145 18
" Droit d'entrées.....	4,426 00	4 691 00
" Revision examens.....	200 50	252 50
" Mutation.....	192 50	204 50
" Fournitures.....	1,680 79	2,003 90
" Intérêts.....	47 60	387 71
" Assurance garantie officiers cercles.....	349 69	205 18
" Divers.....	423 71	1,151 39
	<u>\$ 20,656 24</u>	<u>\$ 25,038 61</u>
Versé au trésorier général.....	<b>Cr.</b> \$ 20,656 24	\$ 25 038 61

## CAISSE CENTRALE DES MALADES

	Dr.	
A Contributions régulières.....	\$ 6,852 92	\$ 9,322 66
" Intérêts.....	623 63	501 00
" Réserve.....	100 96	412 84
	<u>\$ 7,577 51</u>	<u>\$ 10,236 50</u>
Versé au trésorier général.....	<b>Cr.</b> \$ 7,577 51	\$ 10,236 50

## CAISSE D'ÉPARGNE DES CERCLES

	Dr.	
A Dépôts de cercles.....	\$ 5 418 68	\$ 13,313 35
" Intérêts.....	1,462 44	981 80
	<u>\$ 6,881 12</u>	<u>\$ 14,295 15</u>
Versé au trésorier général.....	<b>Cr.</b> \$ 6,881 12	\$ 14,295 15

Le tout humblement soumis,

L. J. D. PAPINEAU,

Secrétaire Général.

Montréal, 30 juin 1905 et 30 juin 1906.

Vu, examiné et approuvé :

O. BOURDON,  
J. A. MIGNAULT,

Auditeurs.

## BILAN DU CONSEIL GENERAL

AU 30 JUIN 1906.

## ACTIF

En banques, Provinciale, Hochelaga et Nationale.....	\$ 5,779 18	
Placements : Fabriques.....	20 500 00	
Municipalités Scolaires .....	49 695 72	
Municipalités.....	26 320 00	
Prêts hypothécaires.....	528 041 35	\$630,336 25
Petite Caisse.....	\$ 30 00	
Intérêts accrus.....	13 622 89	
Dû par les cercles pour divers .....	2,850 92	
Dû par les cercles et B. P. pour honoraire enregistrement.....	281 00	
Dû par les B. P. pour divers .....	168 00	
Fourniture selon inventaire.....	2,305 35	
Diplômes et certificats.....	124 82	
Mobilier.....	1 534 87	
Frais voyages par anticipation.....	58 20	
Imprimés, pap-terie et effets divers .....	130 00	
Dû pour annonces dans revue .....	100 18	
Téléphone B:ll par anticipation.....	16 67	21,222 90

\$ 651,559 15

## PASSIF

Certificats de dotation dix sept membres décédés. Ces sommes sont portées au passif sous toute réserve, les droits des bénéficiaires ou des réclamants, n'ayant pas encore été reconnus comme bien fondés .....	\$16 500 00	
Dû pour revue.....	187 04	
“ “ annonces.....	18 70	
“ “ mobilier.....	45 33	
“ “ fournitures.....	18 50	
“ aux cercles, B. P., etc, pour surplus de remises .....	448 64	
“ “ “ déj,ô:s à la Caisse d'Épargne, Capital.....	28,149 47	
“ “ “ “ “ “ Intérêts.....	3 027 66	
“ pour prix concours.....	1,200 00	\$49,595 34
A reporter.....		\$ 601,963 81

## RÉCAPITULATION

Répartie comme suit :

## CAISSE DE DOTATION

Excédent des recettes sur les déboursés.....	\$ 579,751 30	
Part afférente des intérêts acquis.....	12 528 00	
	\$592 279 30	
Dû aux bénéficiaires .....	16,500 00	
	\$ 575,779 30	

## CAISSE CENTRALE DES MALADES

Excédent des recettes sur les déboursés .....	\$ 14,621 13	
Part afférente des intérêts acquis.....	315 00	
	\$14,936 13	
Bénéfices dus (approximativement).....	\$ 250 00	\$ 14,686 13
		\$590,465 43
Valeur Caisse Générale.....		\$11,498 38

L. J. D. PAPINEAU, S. G.  
ALF. ST-CYR, T. G.

Vérifié et approuvé,

O. BOURDON, }  
J. A. MIGNAULT } Auditeurs.

## RAPPORT DU TRESORIER GENERAL

Relevé des encaissements et des déboursés du Conseil Général du  
1er juillet 1904 au 30 juin 1906

## CAISSE DE DOTATION

RECETTES		RECETTES	
Au 30 juin 1905.		Au 30 juin 1906.	
Balance au 1er juillet 1904.....	\$405,297 99	Bal. au 1er juillet 1905	\$486,249 70
A Secrétaire Général.....	165,450 23		191,857 81
	\$570,748 22		\$678,107 51
DÉBOURSÉS			
Par Caisse Générale — 5 pour cent.....	\$ 7,231 00	Décès.....	\$ 8,454 25
“ 81 décès.....	76,400 00		89,628 57
“ Invalidité, Louis Telmoise.....	250 00		
“ Invalidité, Adolphe Labelle.....	500 00		
“ Remboursement contributions.....	113 35		23 39
“ Divers.....	4 17		250 00
	\$ 84,498 52		\$ 98,356 21
“ Balance au 30 juin 1905.....	486,249 70	Bal. au 30 juin 1906	579 751 30
	\$570,748 22		\$678,107 51

## CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES		RECETTES	
A Secrétaire Général.....	\$ 20 636 24		\$ 25 038 61
“ 5 p.c. des contributions C. de Dotation..	7 231 00		8,754 25
“ 5 p.c. des contributions C. C. des Malades	342 66		496 13
	\$ 28,229 90		\$ 33,958 99
“ Balance au 1er juillet 1904.....	3,670 64	Bal. au 1er juillet 1905	3,136 17
	\$ 31,900 54		\$ 37,095 16
DÉBOURSÉS			
Par Organisation.....	\$ 4 875 76		\$ 5,026 23
“ Fournitures.....	2,728 43		1,978 13
“ Propagande.....	1,734 95		4,736 74
“ Loyer, assurances, taxes, éclairage, etc	1,154 58		1,185 64
“ Téléphone, télégraphe, poste, express	623 49		687 73
“ Impressions, papeterie, mobilier, diplômes et certificats.....	1,089 63		1,727 10
“ Salaire L. J. D. Papineau.....	1,850 00		1,869 98
“ Emoluments Dr Théo. Cypriot.....	1,373 45		1,519 20
“ Salaires employés bureau.....	3,713 55		5,238 22
“ Dépenses diverses du bureau.....	157 89		270 13
“ Inspection.....	1 970 16		2,911 06
“ Placements légaux, investigation, réclamation.....	103 69		276 25
“ Revue.....	2,805 90		3,187 69
“ Frais voyages d'officiers et frais d'assemblées.....	1,488 55		64 08
“ Assurance garantie officiers cercles et B.P.....	416 19		495 56
“ Gratification membres bureau médical et auditeurs généraux.....	800 00		
“ Gratification Président Général et Avisaieur Légal.....	1,500 00		
“ Divers.....	378 15		1,607 53
	\$ 28,764 37		\$ 32,811 27
“ Balance au 30 juin 1905.....	3,136 17	Bal. au 30 juin 1906	4,283 89
	\$ 31,900 54		\$ 37,095 16

## CAISSE CENTALE DES MALADES

RECETTES		RECETTES	
Balance au 1er juillet 1904.....	\$ 6,402 99	Bal. au 1er juillet 1905	\$ 9,536 19
A Secrétaire Général.....	7,577 51		10,236 50
	\$ 13,980 50		\$ 19,772 69
DÉBOURSÉS			
Par Caisse Générale, 5 pour cent.....	\$ 312 66		\$ 406 13
“ Bénéfices.....	3 503 02		4,475 20
“ Réserve et capital.....	598 63		210 23
	\$ 4,444 31		\$ 5,151 56
“ Balance au 30 juin 1905.....	9,536 19	Bal. au 30 juin 1906	14,621 13
	\$ 13,980 50		\$ 19,772 69

## RAPPORT DU TRÉSORIER GÉNÉRAL (Suite)

## CAISSE D'ÉPARGNE DES CERCLES

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance au 1er juillet 1904.....	\$ 14,543 30	Bal. au 1er juillet 1905	\$ 17,850 42
A Secrétaire Général.....	6,881 12		14,295 15
	\$ 21,424 42		\$ 32,145 57
Par remboursements.....	\$ 3,574 00	Par intérêt.....	\$ 945 72
Balance au 30 juin 1905.....	17,850 42	Bal. au 30 juin 1906	31,177 13
	\$21,424 42		\$ 32,145 57

Le tout humblement soumis,  
Montréal, 30 juin 1905 et 30 juin 1906.

ALFRED ST-CYR, T. G.

Vu, examiné et approuvé :

O. BOURDON,  
J. A. MIGNAULT, Auditeurs.

## Rapport du Médecin en Chef

Montréal, 27 août 1906.

Monsieur le Président et Messieurs les  
Délégués du Conseil Général de l'Al-  
liance Nationale.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre appré-  
ciation le rapport des travaux exécutés par  
le Département médical depuis la Conven-  
tion 1904 jusqu'au 1er juillet 1906.

Ce rapport comprend les opérations de la  
Caisse de Dotation et de la Caisse Centrale  
des Malades pour le temps écoulé.

A la fin de ce travail, je me suis permis  
de vous faire quelques suggestions, afin d'as-  
surer davantage le bon fonctionnement du  
Département Médical.

## CAISSE DE DOTATION

Le nombre d'examens médicaux revisés  
pendant les deux dernières années se répar-  
tit comme suit :

JUILLET 1904 05	JUILLET 1905 06
1175 ..... \$ 500.00	1425 ..... \$ 500 00
2032 ..... 1000.00	3233 ..... 1000 00
94 ..... 2000.00	118 ..... 2000.00
35 ..... 3000 00	24 ..... 3000.00
4236	4802
Total.....	9038.

## JUILLET 1904 A JUILLET 1905

Nombre d'examens 4236	{	Approuvés.....	3523
		Refusés.....	241
		Suspendus.....	192
		Soumis au Bureau Médical.	280

Refusés à la Caisse des Malades.....	39
Augmentation { Approuvés.....	31
de certificats { Refusés.....	7
Certificats réduits.....	82

## JUILLET 1905 A JUILLET 1906

Nombre d'examens 4802	{	Approuvés.....	3989
		Refusés.....	268
		Suspendus.....	240
		Soumis au Bureau Médical.	305
Refusés à la Caisse des Malades.....	25		
Augmentation { Approuvés.....	32		
de certificats { Refusés.....	2		
Certificats réduits.....	51		

Le chiffre assez élevé des examens refusés  
et suspendus démontre que nos médecins  
examineurs ont apporté une scrupuleuse  
attention dans le choix de leurs candidats  
et n'ont pas craint de refuser les membres  
douteux qui, non seulement sont une cause  
d'ennui, mais souvent une occasion de dés-  
astres irréparables. Nous devons savoir  
gré à nos médecins examineurs du zèle et  
du dévouement qu'ils ont apportés dans la  
sélection de leurs sujets. Pour continuer à  
mériter leur confiance, il faut que ces méde-  
cins sachent que leurs déclarations sont  
tenues secrètes.

Le Département Médical a toujours con-  
sidéré comme strictement confidentiel tous  
renseignements qui lui sont parvenus de la  
part des médecins examineurs. Une indis-  
crétion peut quelquefois causer des domma-  
ges considérables à un praticien et le jour  
où le médecin examinateur ne se sentira  
plus protégé par le secret professionnel, il  
en sera fait des examens médicaux sérieux.  
C'est pourquoi il m'est arrivé, en toutes oc-  
casions, de refuser de dévoiler les causes de  
rejet des examens médicaux. Vous me per-

mettrez, cependant, de spécifier en terme général, quelles sont les causes les plus fréquentes de rejet.

Celle que nous pouvons placer au premier rang est inévitablement la présence de la tuberculose, tant dans les prédispositions de l'aspirant que dans son histoire de famille.

L'on ne saurait jamais être trop attentif dans l'examen de tels cas surtout si l'on prend en considération les statistiques et les relevés faits par les compilateurs sur les antécédents de ceux qui meurent de cette terrible maladie. Des statisticiens expérimentés nous fournissent les chiffres suivants.

Le docteur Brouardel estime qu'en France il y a 500,000 tuberculeux sur lesquels 150,000 meurent par an. L'Allemagne en compte un contingent presque aussi considérable. A Londres, l'on estime qu'il y a en permanence au-delà de 25,050 tuberculeux. Je passe d'autres villes européennes pour nous occuper de notre plus grand centre canadien. Le rapport annuel de la ligue antituberculeuse de Montréal constate qu'il existe dans notre ville au-delà de 2,200 tuberculeux, dont 700 meurent annuellement, ce qui fait une moyenne de deux cas par jour. Le Canada entier compterait au-delà de 30,000 mortalités annuelles par la tuberculose.

C'est donc avec raison que nous considérons cette maladie comme le plus grand ennemi de l'humanité et en particulier de la mutualité. Malgré les précautions préventives, il sera toujours difficile d'enrayer complètement les ravages de cette maladie, mais il est à propos de conseiller un soin attentif lorsque l'on rencontre des sujets plus ou moins disposés à cette maladie. Pour faire un choix judicieux de ces aspirants, il faut de toute nécessité prendre en considération l'occupation ou la profession, le mode de vie, les habitudes, la sobriété et voir si les règles de l'hygiène sont suivies avec attention.

Plusieurs candidats se sont vus refuser l'entrée de notre société parce que dans leur histoire de famille l'on rencontrait du cancer. A moins de circonstances particulières, un seul cas de cancer n'est pas une cause de refus, mais par prudence, la présence de deux cancéreux nécessite le rejet de l'examen. Les autorités médicales sur ce sujet ont déclaré que le cancer n'est pas héréditaire. C'est ce qui explique les décisions prises en pareil cas.

La présence des cachexies rhumatismales et cardiaques sont des causes de refus et

l'on ne saurait être trop prudent dans le choix des membres dont l'histoire de famille indique plusieurs cas d'affection du cœur et de la diathèse rhumatismale. Ceux qui seraient admis avec des prédispositions à ces maladies sont une source d'embarras pour les cercles, car souvent, vu la longueur et la durée de ces affections, ils puisent abondamment dans la caisse des malades.

Les maladies suivantes signalées chez les candidats ont été une cause de refus: L'appendicite non opérée, les affections du foie, les vertigineux, l'épilepsie, l'asthme, la nécrose, les varices et certaines maladies cutanées et des voies urinaires, les affections de la vue ou de l'ouïe, la présence dans l'urine du sucre, de l'albumine et de l'urée, certaines infirmités d'un caractère douteux et qui faisait craindre pour l'avenir des complications dangereuses et plusieurs autres maladies trop nombreuses pour être énumérées.

Le poids et la taille peu ou trop élevés la dilatation imparfaite de la cavité thoracique ont aussi contribué à faire refuser plusieurs aspirants.

Vous me permettez d'attirer votre attention sur une cause de rejet qui malheureusement, dans bien des cas, n'a pas été considérée comme sérieuse. Je veux parler de l'intempérance. L'on ignorera toujours le nombre d'intempérants qui se glissent dans nos rangs, soit à la faveur de fausses déclarations soit parce qu'on attache peu d'importance aux déclarations qu'ils sont appelés à faire. Combien dans leur examen médical ont déclaré ne faire aucun usage de boissons alcooliques et qui ingurgitent des quantités considérables d'alcool, s'enivrent même à l'occasion. Ces sujets sont excessivement dangereux, car advenant une maladie sérieuse, l'alcoolisation de leur système sera un empêchement direct à la guérison prompte et radicale. Je ne saurais trop recommander aux Comités de Régie de nos cercles de ne jamais sanctionner l'admission de tels sujets.

Les fausses déclarations ne se bornent pas seulement à l'intempérance. Les uns répondent avec indifférence aux questions qui leur sont posées, d'autres par malice cachent des défauts d'organisme qui amèneraient leur déchéance certaine de la société, s'ils les faisaient connaître. Ceux-ci sont coupables car ils participent à un vol manifeste des deniers auxquels ils n'ont pas droit. Ils sont d'autant plus dangereux qu'ils sont difficiles à contrôler.

#### MORTALITÉ

Bien que dans certaines parties de notre

province les fièvres typhoïdes et autres maladies épidémiques aient fait des ravages sérieux, nous devons considérer que la moyenne de notre mortalité est tout à fait rassurante.

Juillet 1904 à juillet 1905 :	
Morts .....	81
Moyenne des membres .....	13755
Moyenne de mortalité par mille .....	5.90
Juillet 1905 à juillet 1906 :	
Morts .....	95
Moyenne des membres .....	16393
Moyenne de mortalité par mille .....	5.80

#### AGE AU DÉCÈS

De 18 à 30 ans.....	55	De 40 à 50 ans.....	48
De 30 à 40 ans.....	37	De 50 à 60 ans.....	36
Total.....		176	

Je crois que l'on doit se déclarer satisfait du pourcentage de notre mortalité. La moyenne n'a pas atteint le chiffre alloué aux sociétés de bienfaisance ayant le même nombre d'années d'existence que la nôtre.

Que devons-nous conclure des tableaux ci-haut mentionnés ? D'abord que les maladies des voies respiratoires occupent le premier rang dans une proportion trop élevée et que la tuberculose pulmonaire surtout semble s'acharner d'une manière plus notable à la jeunesse plutôt qu'à l'âge mûr. Serait-il possible d'enrayer les causes qui nous enlèvent un si grand nombre de membres ? Il est certain que si les lois de l'hygiène étaient mieux comprises et nos habitudes plus conformes à ces lois, si nos habitations étaient plus salubres et moins encombrées, si nos ateliers étaient plus surveillés, si la vie au grand air et si la lumière étaient plus recherchées, l'on pourrait compter sur une longévité plus accentuée.

Après m'être entretenu avec plusieurs de nos membres qui sont morts de tuberculose, j'en ai conclu qu'elles sont aussi diverses qu'obscurées. Certains médecins qui pourraient être désignés sous les noms de théoriciens et de statisticiens, tiennent compte des prédispositions héréditaires, d'autres ne voient la propagation de la tuberculose que par la contagion et l'infection. Je serais d'avis que l'on devrait accepter l'une et l'autre de ces suggestions et qu'en faisant un rapprochement raisonnable et judicieux des idées émises on arriverait à mieux se rendre compte des causes déterminantes de cette maladie. Chercher à faire une règle uniforme pour tous les cas, serait créer souvent une injustice sérieuse. Il faut que chaque cas soit étudié avec soin et que l'on prenne en con-

sidération l'ensemble de l'examen médical ; il faut insister auprès des médecins examinateurs afin que ceux-ci déterminent d'une manière précise le genre de vie et les habitudes des candidats.

Dans la sélection des examens médicaux, j'ai cru devoir classer les cas dangereux et douteux dans l'ordre suivant :

1° Ceux dont l'histoire de famille est entachée par quelques maladies ayant des tendances héréditaires, telles que le cancer, le rhumatisme, la syphilis, etc., etc.

2° Ceux dans l'histoire de famille desquels l'on rencontre un ou des cas de tuberculose.

L'une des causes les plus fréquentes de la prédisposition à la tuberculose est certainement l'intempérance. Sur 265 tuberculeux observés dans les hôpitaux de Paris, 207 avaient des antécédents d'intempérance. En présence d'une telle statistique, l'on ne saurait choisir nos membres parmi les tempérants.

Considérant les ravages que cause la tuberculose, je me suis souvent demandé si la mutualité en général et l'Alliance Nationale en particulier, ne pourrait pas tenter quelques moyens pour diminuer sinon enrayer entièrement le progrès rapide de cette maladie. Nous n'avons pas à notre disposition les mêmes pouvoirs, que peuvent exercer les corps politiques, tels que les gouvernements et les municipalités en édictant des lois et des règlements tendant à faire disparaître ce terrible fléau. Notre champ d'action est limité et le contrôle que nous avons sur nos membres dès le début de la maladie est passablement restreint.

La décentralisation de notre caisse des malades a pour effet de nous faire connaître le nombre de nos tuberculeux longtemps après que ceux-ci ont dépassé la période où l'on pourrait espérer un succès probable. Souvent nous n'en sommes informés qu'après leur décès. Pour nous, de la mutualité, un des moyens essentiels dont nous pouvons disposer c'est de faire l'éducation de nos membres sur ce sujet important. Cette éducation se propagera d'une manière efficace par des lectures et par des conférences données sous les auspices de nos cercles, par des articles publiés dans notre organe officiel, par des brochures et des circulaires que l'on devra distribuer dans l'Association et par des instructions appropriées données à nos membres atteints de cette maladie.

(A suivre)



# L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS  
L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la  
Province de Québec en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTRÉAL

7 Place d'Armes

B. P. Boîte 2172

Tél. Bell 2255.

MONTRÉAL, OCTOBRE 1906

## Edouard VII et les Sociétés de secours mutuels

On sait le développement qu'ont pris en Angleterre depuis un demi siècle les Sociétés de secours mutuels et les services qu'elles rendent aux classes laborieuses. La plus florissante d'entre elles, la "Société des Cœurs de Chêne" fondée en 1842, qui depuis ce temps a distribué à ses membres \$40,000,000 en secours, après avoir déjà déménagé trois fois depuis son établissement, vient de transférer ses bureaux dans un somptueux hôtel qu'elle s'est fait construire dans l'Easten Road, au prix de \$500,000. L'inauguration de ce palais—car c'est un véritable palais—a eu lieu en grande pompe le mois dernier. Le roi a voulu présider cette cérémonie en personne. Edouard VII est incontestablement le meilleur souverain que l'Angleterre ait eu depuis Alfred-le-Grand qui régnait au IX<sup>e</sup> siècle. Il prend un intérêt aussi vif qu'intelligent à tout ce qui intéresse les classes laborieuses. Il l'a prouvé naguère en assistant à l'ouverture des cités ouvrières que le Conseil du comté avait fait construire, en les inspectant avec un soin minutieux et en faisant d'ingénieuses suggestions pour leur amélioration.

Il a affirmé de nouveau cet intérêt en assistant à l'inauguration du nouvel hôtel des "Cœurs de Chênes", intérêt que la reine partage, car elle a tenu à accompagner son royal

époux. Le monarque a écouté avec la plus grande attention tous les détails qui lui ont été donnés sur les ressources et sur le fonctionnement de la Société, et il a terminé la remarquable allocution qu'il a prononcée par ces mots, sur lesquels il s'est appesanti d'une façon significative : "Je suivrai toujours avec la plus chaleureuse sympathie les progrès des Sociétés de secours mutuels, qui doivent former une des indications les plus évidentes de la prospérité de mes sujets."

Les "Cœurs de Chêne" ont cru devoir implorer la bénédiction du ciel sur leur nouvel hôtel. L'archevêque de Canterbury a célébré un court service d'inauguration. Il est clair, d'après cette circonstance et d'après l'accueil enthousiaste fait au roi et à la reine, que les ouvriers anglais ne sont pas encore athées. On voit que cela ne les empêche pas de faire leurs affaires.

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION

M. L.-J.-D. Papineau,  
Secrétaire Général Alliance Nationale.  
Cher monsieur et confrère,

J'ai le plaisir de vous retourner le certificat de dotation portant le No 2822, émis par votre société sur la vie de Edouard Leclerc, décédé récemment. J'ai remis à sa veuve, bénéficiaire du certificat, le montant de \$1,000, payable en vertu de ce certificat, et vous trouverez le reçu de la bénéficiaire sur le verso du certificat.

Mme Leclerc m'a prié d'exprimer à votre société sa reconnaissance pour ce prompt règlement et au Cercle Bourget, dont le défunt était membre, pour les services rendus par ses officiers et la sympathie manifestée par ses membres.

Veuillez me croire, monsieur le Secrétaire général,  
Votre tout dévoué,

J.-C. LAMOTHE

## CONDOLÉANCES

Nom du Cercle ou B.P.	No.	Rés. de cond. votées à	à l'occasion de la mort de
St-Louis.....	44 245	Dr G. A. H. Dufresne	sa femme, son épouse.
Bic.....		L. R. Gauvreau	son beau-père.
St-Jean-Baptiste.....	149	Noé Leclaire	

## NECROLOGIE

	NOM	ADMISSION			Dotation	DÉCÉDÉ			Médecin Examineur
		Age	Cercle ou B. P.	Date		le	Age	Cause	
541	La Nap. Castonguay ..	23	Montebello, No 55 ..	31-3-95	\$1000	18-3-06	34	Suicide.	Vict. Geoffrion. P. E. Gélina. Eug. Virolle. J. A. Beaudoin. C. A. Daigle. Geo. E. Larin.
542	Séraphin Jutras.....	25	Pierreville, No 80 ..	9-5-01	1000	16-4-06	31	Congestion cérébrale.	
543	Henri-David Gariépy ..	25	Lasalle, No 197.....	13-12-03	1000	7-5-06	29	Tuberculose pulm.	
544	J.-Baptiste Bédard.....	23	Jac.-Cartier, No 49 ..	12-12-05	1000	30-6-06	24	Noyade.	
545	Edouard Leclair.....	38	Bourget, No 79.....	9-5-95	1000	17-7-06	49	Choléra.	
546	Hector Joncas.....	26	St-Joseph, No 1.....	13-3-95	1000	15-8-06	36	Urémie.	

**ETAT FINANCIER** Par Entretien du bureau :

Au 31 Aout 1906

**CAISSE DE DOTATION**

## RECETTES

Balance au 31 juillet 1906 .....	\$590,930 67
Produit des contributions .....	10,460 84
Intérêts .....	954 02
	<u>\$602,345 53</u>

## DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires et héritiers de feu :

Léon Piché .....	50 00
Arthur Palement .....	1 000 00
" Caisse générale, 5% des contributions .....	523 04
" Balance au 31 aout 1906., .....	600,772.49
	<u>\$602,345 53</u>

**CAISSE CENTRALE DES MALADES**

## RECETTES

Balance au 30 juillet 1906 .....	\$ 15 510 47
Produit des contributions .....	757 14
Intérêts .....	25 00
	<u>\$ 16,292 61</u>

## DÉBOURSÉS

Par Bénéfices .....	\$ 236 10
" Réserve .....	37 86
" Caisse général, 5% des contributions .....	48 58
" Balance au 31 aout 1906. ....	16,018 65
	<u>\$ 16 292 61</u>

**CAISSE GÉNÉRALE**

## RECETTES

A 5% des contributions .....	\$ 560 90
" Rétribution .....	1,697 00
" Droits d'entrée .....	245,00
" Revision et mutation .....	11,00
" Fournitures .....	129 21
" Intérêts .....	20 96
" Assurance garantie officiers, cercles et B. P. ....	4 00
" Divers .....	3 80
	<u>\$ 2 671 87</u>
" Balance au 1er aout 1906 .....	10,552 35
	<u>\$ 13,224 22</u>

## DÉBOURSÉS

Par Organisation .....	\$ 402 05
" Fournitures .....	46 70
" Propagande .....	47.78

Ec'airage .....	3 93
Loyer .....	78,00
Taxe d'eau .....	36 86
Papeterie .....	30 52
Mobilier .....	72 82
Journaux .....	4 00
Revision examens .....	59 85
" Inspection .....	134 60
" Revue .....	265 04
" Frais d'assemblée .....	59 00
" Divers .....	97,50

\$ 1,338 65

" Balance au 31 aout 1906 .....

\$ 13,224 22

## RÉSUMÉ

Balance Caisse de Dotation .....	\$600,772.49
" " C. des Malades .....	16 018 65
" " Générale .....	11,885 57
" " d'Epargne .....	32,277 13
	<u>\$660,953 84</u>

**PLACEMENT DES FONDS**

Fabriques .....	\$ 20,500.00
Municipalités scolaires .....	49,695 72
Municipalités .....	26,320 00
Prêts hypothécaires .....	549,141.10
Banques : Hochelaga, Provinciale et Nationale .....	15 916 71

\$661,573.53

Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc.

619 67

\$660,953 84

Montréal, 31 aout 1906.

En foi de quoi, nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S G.

A. ST-CYR, T.G.

Certifié correct,

O. BOURDON,	} Auditeurs.
J. A. MIGNAULT, }	

**ERRATA**

Dans l'Etat financier du mois de septembre il faut lire :

au lieu de :

757 53	657 53
590,930 67	591,030 67
806.11	706.11
7,692 02	7,592 02
11,975 91	11,875 91
10,552 35	10,452 35
11,975,91	11,875 91
590,930.67	591,030.67
10,552 35	10,452.35

## Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

Abréviations—CL. signifie cercle; Ss. P. G., substitut du P. G.; S. A., sec.-archiviste; S. F., sec.-financier; Md. E., médecin-examineur.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: Ss. P. G., Ed. Leduc, 31 Boulevard; Prés, F. X. Leduc, 601 St-Urbain; Md. E. G. E. Larin, 383 St-Denis; S. A., O. Bourdon, 201 Versailles; S. F., Alex. M. quin 1 Trudel. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., sous-sol église St-Joseph.

No 2—CL. MONT-ROYAL, Montréal: S. A., E. A. Grisé, 198 Richelieu; S. F., J. A. Legault, 1792 Ste-Catherine. Réunions, 1er et 3e vendredis, 45 rue Vinet.

No 3—CL. BEAUHARNOIS: S. A., Jos. Fortier; S. F., André Leduc. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., Salle Yachon.

No 4—CL. DORVAL: S. A., Emery Quénel; S. F., J. E. Lefebvre, c.umpieries. Réunions, 1er et 3e mardis, 7.30 hrs p.m., ancienne chapelle.

No 5—CL. VILLE-MARIE, Montréal: S. A., Edouard Barolet, 2336 St-Jacques; S. F., J. A. Blanchard, 75 Ste-Jacques. Réunions, 2e et 4e mardis 8 hrs p.m., salle Kaby, 98 rue Fulford.

No 6—CL. SACRE-COEUR, Montréal: Chapelain, R. V. F. L. T. Adam, Chas. Hon.; 30. P. G., Edr. Br. n., 1018 Ontario; Prés. et Md. E., J. A. Legault, 410 Plessis; S. A., J. R. Beaudoin, 381 Plessis; S. F., W. Dufrault, 1106 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis 8 hrs p.m., sous-sol église Sacré-Coeur.

No 7—CL. STE-ANNE DE BELLEVUE: S. A., M. O. Bernier; S. F., A. Lamarche. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 p.m., salle M. C. Bernier.

No 8—CL. ST-PIERRE, Montréal: S. A., Théo. Bénéard, 1136 St-André; S. F., J. A. Mignault, 995 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., Bâtisse cec. Rév. Père Obélat 1.9 Visitation.

No 9—CL. STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier: S. A., Aldé le Bouteau; S. F., A. Liberman. Réunions, 3e mercredi, 7 hrs p.m., chez le notaire Li. ersan.

No 10—CL. ST-CHARLES, Montréal: Chapelain, Rév. J. Cabana; Ss. P. G., Jos. Popin 491 Centre; Prés, Idid. Fortier, 146 Centre; Md. E., E. G. Dage at, 357 Centre; S. A., N. Belette, 411b Centre; S. F., S. G. Laprade, 397 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix.

No 11—CL. NOTRE-DAME, Montréal: S. A. et S. F. Dr. G. E. Cartier, 304 Carré Cabotilliz. Réunions, 4e vendredi, 8 hrs p.m., 190 rue St-Maurice.

No 12—CL. ST-HENRI, Montréal: S. A., J. E. Ferras, 3582 Notre-Dame; S. F., P. P. Poitier, 46 Park Av. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p.m., Salle Beaudoin, 3663 Notre-Dame.

No 13—CL. ST-JACQUES, Montréal: S. A., Eug. H. Godin, 80 St-Jacques; S. F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne: S. A., Louis Labelle; S. F., D. Alphonse Labelle. Réunions, 1er et 3e dimanches après grand-messe, au bureau de Louis Labelle.

No 15—CL. ST-MEDARD, Coteau-Station: S. A., H. R. Smith; S. F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, salle Doucet 2.30 hrs p.m.

No 16—CL. ST-VALERIE, Québec: S. A., Geo. Vidal, Pont Dorchester; S. F., F. Blouin, 9, 260 de Rol. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Moisan.

No 17—CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois: S. A., Arth. Brault; S. F., P. Lapiante. Réunions, dernier vendredi, salle Lapiante.

No 18—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Ferret: S. A., W. Filon; S. F., J. Daoust. Réunions, 3e dimanche, office du curé.

No 19—CL. LABOQUE, Sherbrooke: S. A., J. B. Duchesneau; S. F., E. P. Bédard. Réunions, 3e jeudi, 7.30 hrs p.m., Block Murray, rue King.

No 20—CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE: S. A. et S. F., A. Ouellette. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7.30 hrs p.m., Salle des Artisans.

No 21—CL. ST-MARTIN Co. Laval: S. A., C. A. Descary, Bord-à-Plouffe; S. F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.

No 22—CL. HOCHLAG, Montréal: S. A., A. Roy, 284 Darling; S. F., W. Desjardins, 16 Décarie. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., 1813 Notre-Dame Est.

No 23—CL. MONTCALEM, St-Jacques L'achigan: S. A., M. Granger, N. F.; S. F., Dam. Forest. Réunions, dernier dimanche rasép vèpres à la salle publique.

No 24—CL. SALABERRY, Valleyfield: S. A., D. A. Desjardins; S. F., Léopold Laplante. Réunions, 1er et 3e mercredis, salle Monette, rue Ste Océle.

No 25—CL. ST-PAUL, ville St-François: S. A., N. Domique; S. F., Narcisse Boyer. Réunions, dernier mardi, 8 hrs p.m., Salle Daoust.

No 26—CL. CONTRECOEUR: S. A., Dr. G. Marcotte; S. F., Ed. Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. Handfield, 7.30 p.m.

No 27—CL. ST-VINCENT, Montréal: S. A., E. Lachapelle, 710 Sainte-Catherine; S. F., J. H. Paquette, 28 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 hrs p.m., salle Larivière, 5 Dufresne.

No 28—CL. ST-LOUIS, Montréal: S. A., G. A. Mailoux, 909 Demontigny Est; S. F., Jos. de Vaudreuil, 697 Berri. Réunions, 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Brault, 571 rue Berri.

No 29—CL. RIGAUD: S. A., J. A. H. Chevrier; S. F., Jules A. Desjardins. Réunions, le dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hrs p.m.

No 30—CL. SAGARD, Sault-au-Récollet: S. A., Avila Frévozt; S. F., Ferdinand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Frévozt, à 8 1/2 hrs p.m.

No 31—CL. JACQUES-CARTIER, Lacine: S. A., Arthur Daoust; S. F., Jos. Leclair. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., No 11, 11e rue.

No 32—CL. ST-GUILLEAUME, Co. Yamaska: S. A., P. E. Sylvestre; S. F., L. D. Gauthier. Réunions, 3e dimanche, 69 hrs p.m., salle Publique.

No 33—CL. ST-JEAN CHRYSOSTOME: S. A., J. E. Dérome; S. F. et Md. E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi, 7 hrs p.m. salle de Coaseil.

No 34—CL. STE-JUSTINE: S. A., Georges Desparois; S. F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., chez M. Désiré Lanson.

No 35—CL. SOULANGES, Les Oubés: S. A. Roch Lehoux, Casades Pointe; S. F., O. Labrousse. Réunions, dernier vendredi, salle Cuillière, 8 hrs p.m.

No 36—CL. MAISONNEUVE, Montréal: S. A., L. P. Fortin, 640 St-Paul; S. F., P. Lesage, 539 St-André. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle Eiffel, 8.15 p.m., coin Amherst et de Montigny.

No 37—CL. NOTRE-DAME DE HULL: S. A., Hor. Pitre; S. F., J. E. Caron. Réunions, salle Laféche, rue du Lac, 2e et 4e vendredis, 8 h. p.m.

No 38—CL. ST-FRS-XAVIER, L'Epiphanie: S. A., Médard Forest; S. F., J. B. T. Richard. Réunions, dernier mercredi, chez M. G. Coderre.

No 39—CL. LAPRAIRIE: S. A., Alphonse Duranseau; S. F., A. F. Grondin. Réunions, 4e lundi, chez A. F. Grondin.

No 40—CL. ST-GEORGES, Maisonneuve: S. A., M. M. M. Cature, 475 Orléans; S. F., Amédée Beaugré, 75 Bourbonnière. Réunions, 3e lundi, 8 hrs p.m., 191 Lefortmeux.

No 41—CL. ST-BARTHELEMI, Co. Berthier: Chapelain, Rév. Régis Bonin; Ss. P. G., Jos. Lafontaine; Prés, A. Lafontaine; Md. E. Lardy; S. A., Arth. Caron; S. F., Ch. L'Heureux. Réunions, 2e lundi.

No 42—CL. CHARLEMAGNE, ville St-Louis; Ss. P. G., J. F. Lamarche, N. P., 1047 St-Hubert; Prés, J. E. Martineau, jr., 401 Mont-Royal; S. A., Léon Defoy, 528 St-Hubert; S. F., L. N. Cadieux de Courville, 96 Pontiac; Md. E., Err. E. Lanson, 421 Ave Mont-Royal. Réunions, 1er et 3e mardis, 94 Pontiac.

No 43—CL. BOURGET, Montréal: Chapelain, Rév. M. Demers, Ss. P. G., J. C. Lamothe, 747 St-Denis; Prés, J. E. Costin, 433 St-Denis; Md. E., C. A. Daley, 107 St-Hubert; S. A., J. B. Desautiers, 1774 Beaudry; S. F., Wilf. Piché, 570, Dorchester Est. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Dionne, 784 Est Ste-Catherine, 8 hrs p.m.

No 44—CL. PIERREVILLE: S. A. et S. F., H. L. Shooner. Réunions, dernier dimanche, salle Shooner.

No 45—CL. ST-CASIMIR, Co. Fortinos: S. A., L. A. Lacroix; S. F., J. A. Bélanger. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Frénozt.

No 46—CL. ST-JOACHIM, Louiseville: S. A., J. A. Vadeboncoeur; S. F., J. E. Lesage. Réunions, 15 et 31 du mois, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 47—CL. STE-MARIE DE LA BEAUCHE: S. A., de Montville Taschereau; S. F., A. Lemieux. Réunions, dernier dimanche, chez M. J. B. St-Hilaire, 1 h. p.m.

No 48—CL. ST-FRANCOIS D'ASSISES, Beauveville: S. A., E. O. Lemieux; S. F., God. Lachance. Réunions, dernier mercredi, à la salle Gausse.

101.—CL. DE LA BEAUCHE, St-Georges, Co. Beauce: S. A., S. Paquet; S. F., Joseph Gagné. Réunions, dernier dimanche, chez M. Ladger Bolduc, 2 hrs p.m.

No 102—CL. ST-BERNARD, Sorel: S. A. et S. F., A. P. Vanasse. Réunions, 4e lundi au bureau du S. A., maison Vanasse, rue George.

- No 106—CL. CHAMPLAIN, Québec: Chapelain, Rév. J. E. Piché; Sb. P. G. et Md. E., P. H. Bédard, 236 St-Jean; Prés: Jos. Rondeau, 418 St-Jean; S. A., J. N. Gingras, 29 Berthouet; S. F., J. E. Rondeau, 418 St-Jean. Réunions, 4e mardi, salle Monreuil, 57 D'Aiguillon.
- No 113—CL. DELORMIERE: S. A., Wilfrid Fortier, 34 Garnier; S. F., Léon Désautels, 175A Marie-Anne. Réunions, 2e et 4e jeudis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 268 rue Brébeuf.
- No 114—CL. ST-EUSEBE, Montréal: Chapelain, Rév. G. Guéno, 29, 16 Nélida; S. F. et Md. E., J. A. Ranger, 738 Ontario. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Lemieux, coin Lafontaine et Iber-ville, 8 hrs p.m.
- No 116—CL. NOTRE-DAME DE GRANBY: S. A., D. Goyette; S. F., P. A. Peltier. Réunions, dernier mardi, 7½ hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.
- No 117—CL. ST-AUGUSTE, Montréal: S. A., J. A. Delorme, 428A Beaudry; S. F., Le Desrêts 2354 St-Jacques. Réunions, 1er et 3e mardis, salle Danereau, coin Delisle et Notre-Dame, 8 hrs p.m.
- No 118—CL. GARNEAU, Montréal: S. A., J. P. Vincent, 201 Chatham; S. F., Jos. Labelle, 83 Vinet. Réunions, 3e mercredi, salle Duvernay, 45 Vinet, 8 hrs p.m.
- No 119—CL. ST-TITE: Chapelain et Sb. P. G. M. le curé J. B. Greuter; S. A. et S. F., J. P. Jacob; Md. E., L. N. E. Lacourrière. Réunions, 3e dimanche, 2 hrs. p.m., salle LeDuc.
- No 123—CL. DUVERNAY, Montréal: Chapelain, Rév. M. Beaudoin; Sb. P. G., Henri Mitchell, 239 Quessal; Prés: J. A. Latreille, 194 Delisle; S. A., Joseph Mésard, 174 Duvernay; S. F., O. Legault, 176 Duvernay; Md. E., Henri Campeau, 3136 No. tre-Dame. Réunions, 4e jeudi, à la salle Duvernay, No 45 Vins; 8 hrs p.m.
- No 124—CL. TRIFLUVIEN, Trois-Rivières: S. A., A. Lebrun, 27 Bonaventure; S. F., F. X. Vanasse, 29 Du Platon. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m. Salle Vanasse, 20 Platon.
- No 125—CL. STE-GENEVIÈVE DE BATISCAN: Chapelain, Rév. M. Bellemare; Sb. P. G., Donat Baribeau; Prés: O. Duval; S. A., L. M. J. T. bault; S. F., Prime Baril; Md. E., F. X. Baril. Réunions, dernier dimanche, après la messe.
- No 126—CL. ST-EDOUARD, Montréal: S. A., C. B. Laazne, 960 Beaulieu; S. F., J. T. Ledoux, 1645 St-André. Réunions, 2e et 4e mardis, salle St-Edouard, 956 Beaulieu, 8 hrs p.m.
- No 127—CL. OLIER, Montréal: Chapelain, Rév. W. Hébert, P.S.S.; Sb. P. G., D. W. Gagnon, 179 St-Denis; Prés: J. D. Trudel, 81 Cadieux; S. A., O. Lapalme, 708 St-Urbain; S. F., Lid-dore Moquin, 5 St-Laurent; Md. E., L. A. Gagnier, 258 St-Denis. Réunions, 2e mercredi, Monumen National, 8 hrs p.m.
- No 135—CL. BRUCHESI, Montréal: S. A., J. M. E. Lariche-lère, 394 Hôtel de Ville; S. F., A. D. Quintin, 764 Ontario. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle St-Louis, 688 Fleury, 8 hrs p.m.
- No 140—CL. CHICOUTIMI: S. A., D. V. Morrier; S. F., Bruno Lefebvre. Réunions, 1er vendredi, salle Châteaus Saguenay, 8 30 hrs p.m.
- No 146—CL. STE-MARIE, Montréal: S. A., Av. Bourbon-nière, 241 Rivard; S. F., Jos. Marois, 228 Plessis. Réunions 2e et 4e lundis, salle Garneau, 245 Maisonneuve, 8 hrs p.m.
- No 148—CL. CHENIER, Montréal: S. A., Geo. Guy, 285 R. che-lu; S. F., F. Basilières, 485 Grand Tronc. Réunions, 1er et 3e lundis, 8 hrs p.m., salle Quintal, rue Charlevoix, coin Centre.
- No 149—CL. ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal: Chapelain, Rév. M. Auclair, curé; Sb. P. G., Albert Dépatie, 451A Drouet; Prés: Noé Leclerc, 874 Sanguinet; S. A., E. A. Desroches, 634 Mentana; S. F., L. J. Forget, 1145 Boulevard St-Laurent; Md. E., P. Barrette, coin Drouet & Rachel. Réunions, 2e et 4e ven-dredis, 777 Sanguinet, 8 hrs p.m.
- No 150—CL. LARTIGUE, Longue-Pointe: S. A., C. Edr. La-cao; S. F., P. Z. Guy. Réunions, dernier dimanche, 4 hrs p.m., salle Guy, Beauvillage.
- No 158—CL. LECLERC, Woonsocket, R. I.: Chapelain, Rév. Nap. Leclerc; Sb. P. G., Prés. et J. C. Maranda, M.D., 366 Elm-ton av.; S. A., James Fontaine, 195 Gaulin Av.; S. F., J. B. A. Savard, 193 East Front. Réunions, 1er et 3e dimanche, salle de la Cour Fidelity, 142 Main St.
- No 160—CL. VERDUN: S. A., J. A. A. Leclair, 34 Napoléon; S. F., Edgar St-Onge, 179 Ave Church. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Sauré, 33 Ross, 8 hrs p.m.
- No 163—CL. STE-SCHOLASTIQUE: S. A., Joseph Fortier; S. F., J. H. Langlois. Réunions, dernier mercredi, salle du Mar-ché, 8 hrs p.m.
- No 163—CL. DOLLARD, Montréal: S. A., Jos. Saint-Denis, 331 Charron; S. F., L. C. Fontaine, 310 Hibernia. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m., salle Unity, 590 Wellington.
- No 165—CL. ST-PAUL DE GRANDMÈRE, Grand-Mère: S. A., J. G. Delagè, S. F., B. P. 42, T. G. Roy. Réunions, 2e et 4e vendredis Mlle Leclerc.
- No 166—CL. LACHESNAYE, Fraserville: S. A., J. Y. Pom-met; S. F., S. J. Frenette. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., salle des Forestiers Indépendants.
- No 170—CL. LEON XIII, Montréal: S. A., L. A. Morency, 90 Ste-Elizabeth; S. F., Léon Gauvin 579 Saint-André. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Union des Commis-Marchands, 149 Berri, 8h. p. m.
- No 171—CL. OREMAZIE, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. G. M. Lepallieur, Pire curé, Chan. Hon. V. F.; Sb. P. G., Alf. Dur-leau, 1484 St-Laurent; Prés: Nap. Royal, 92 De Gaspé; S. A., Oso, Désautels, N. P., 1429 St-Laurent; S. F., O. Moner, 1741 St-Laurent; Md. E., E. Pelletier, 1629 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mardis, Édifice Bq. des Marchands, coin Laurier et St-Laurent, 8 hrs p.m.
- No 173—CL. FRONTENAC, Montréal: S. A., J. A. Lamar-che, 409 St-Timothée; S. F., Outbert deGrandpré, 398 Wolfe. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Gagnon, 1079 DeMontigny.
- No 173—CL. CONTANT, Montréal: Prés: Alc. Dulpé, 274 Beaudry; S. A., M. Alp. Duimet, 57 Ave Viger; S. F., Louis Gédard 87 Dubord; Md. E., J. E. Bastien, 86 Visitation, Tél. Bell, Est 3424. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Gagnon, coin Amherst et DeMontigny, 8 hrs p.m.
- No 174—CL. ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis: Cha-pelain, Rév. A. J. Préfontaine; Sb. P. G., A. Lespège, 2130 St-Laurent; Prés: Jos. Dépatie, 264 Iberville; S. A. et S. F., H. Faradis, 1164 Clark; Md. E., J. G. Dugas, 2260 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Club Ma. cil, 89 Beau-lieu.
- No 177—CL. PAPINEAU, Montréal: S. A., R. Hüberdeau, 721 Ste-Catherine; S. F., J. A. Favreau, 15 Dufresne. Réunions, 2me vendredi, salle Larivière, rue Dufresne, 8 hrs p.m.
- No 179—CL. ST-OMALLE, Co. Wolfe: S. A. et S. F., Anatole Beau-lieu. Réunions, dernier lundi, salle Publique, 7 30 hrs p.m.
- No 180—CL. ST-PHILEMON, Stoke Centre: S. A., F. X. D. Tremblay; S. F. et Md. E., F. J. Bédard. Réunions, 2e dimanche, salle Publique, 1 hr p.m.
- No 181—CL. STE-CECILE, Co. Compton: S. A. et S. F., God Beaudoin. Réunions, dernier dimanche, chez M. M. Godfroid Beaudoin, 3 hrs p.m.
- No 182—CL. RACINE, Weedon: S. A., S. F. et Md. E., J. P. O. Lemieux. Réunions, 2e samedi, salle Mercier, Weedon Station, 7 hrs p.m.
- No 183—CL. ST-PROSPER: S. A. S. F. et Md. E., F. X. Mas-tocotte. Réunions, 2e mer. d. 7 hrs p.m., salle Publique.
- No 186—CL. ST-ALPHONSE, Theford Mines: S. A., J. O. Landry, S. F., J. O. Vallières. Réunions, dernier jeudi, salle Ferron, 7 hrs p.m.
- No 187—CL. ST-APOLLINAIRE: S. A., Emile Rousseau, S. F. H. Lafleur. Réunions, dernier dimanche, salle Garneau, 2 hrs p.m.
- No 188—CL. LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière: S. A., Geo. Garneau; S. F., Ch. Bergeron. Réunions, dernier jeudi, au presbytère; 7 hrs p.m.
- No 189—CL. ST-DÉSIRÉ, Black Lake: S. A., David Cham-pagne; S. F., F. H. Bédard. Réunions, 3e dimanche, salle des Forestiers Catholiques, 1 hr p.m.
- No 190—CL. ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Halifax: S. A. et S. F., P. A. Roberge. Réunions, dernier jeudi, salle Ro-berge, 8 hrs p.m.
- No 191—CL. VICTORIAVILLE: S. A. et S. F., Geo. Beaudet. Réunions, dernier lundi, salle Poitras, 8 hrs p.m.
- No 194—CL. ST-BERNARDIN, Waterloo: S. A., S. Brouillet S. F., Léon Racicot. Réunions, 3e dimanche
- No 195—CL. DUMOULIN, Yamachiche: S. A. et S. F., A. J. Descoeurs. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Descoeurs.
- No 197—CL. LA SALLE, Montréal: S. A., H. E. Duquette, 1116 St-Antoine, St-Herri; S. F., J. O. Duquette, 117 et A. gustin. Réunions, 2e dimanche, 2 hrs p.m., salle Lenoir, 3755A Notre-Dame
- No 199—CL. ST-BASILE, Co Portneuf: S. A. et S. F., D. Be-langer. Réunions, dernier lundi, 7 hrs p.m.
- No 200—CL. ST-STANISLAS D'ASCOT, Ascot Corner: S. A., Jos. Lecomte; S. F., J. A. Lagueux. Réunions, 2e dimanche, après la messe.
- No 204—CL. PIE X, West Shefford: S. A. et S. F., J. A. Ga-gnon. Réunions, 3e dimanches, après la messe, à l'E. ole du vil-lage.
- No 206—CL. LAFONTAINE, Montréal: Sb. P. G., Nap. La-londe, 285 Chateauguy; Prés, Fr. ou E. Duinde, 739 Charle-voix; S. A., Adél. Duval, 583 Centre; S. F., E. Beaudoin, 479 Centre; Md. E., J. W. Collette, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Ploard, rue Charlevoix, 8 hrs p.m.
- No 207—CL. ST-DENIS, Co St-Hyacinthe: S. A., J. O. Va-sins; S. F., L. K. Charron. Réunions, 4e dimanche 7 hrs p.m.